

CSLG NEVERS-DECIZE
105 avenue de Verdun
58300 DECIZE
cslg-decize@live.fr



SAISON 2021-2022

Créé en 1975, le Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de NEVERS-DECIZE (CSLG NEVERS-DECIZE) a pour objet :

- de promouvoir, développer, animer, enseigner, encadrer, organiser et de contrôler des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles au profit des personnels relevant du ministère de la défense, de la gendarmerie national et leurs familles, que ces activités soient à visée de compétition, de loisir, ou de pratique éducative et sociale ;
- de contribuer à la politique du ministère de la défense dans le domaine de la condition du personnel et de resserrer les liens entre tous les membres de la communauté de la défense et de la sécurité nationale ;
- de favoriser les contacts et les échanges avec le secteur civil dans l'intérêt du développement lien "Armée – Nation" en proposant des activités aux personnes extérieures à la communauté de la défense ;
- de concourir au maintien en condition physique et morale du personnel dont l'entraînement du personnel militaire et contribuer à la politique sportive du ministère de la défense au côté du Centre national des sports de la défense (CNSD) ;
- de mener des actions, par le sport et la culture, pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et pour le développement de la mixité sociale ;
- de responsabiliser les adhérents dans la vie associative comme dans la vie personnelle ;
- d'assurer la formation aux premiers secours.

Le fonctionnement du club repose sur des bénévoles. L'ensemble des responsables d'activités et des personnes en charge de la gestion du club prennent sur leur temps libre pour le fonctionnement de celui-ci.

- Président : Emmanuel MICHAUD emmanuelmichaud86@gmail.com
- Vice-président : Francois MONNERY francois.monnery@orange.fr
- Secrétaire : Vincent LEBON lebonv@hotmail.fr
- Secrétaire adjoint : Mathieu MIRA nefiakou66@hotmail.fr
- Trésorier : Aurélien PAILLOT ap-97@hotmail.fr
- Trésorier adjoint : Josiane BONELLO oceane9741@gmail.com

Les tarifs inscrits par activité ci-dessous, ne comportent pas les parts suivantes obligatoires :

- La licence à la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) : 17 euros
- La cotisation au CSLG NEVERS-DECIZE : 13 euros

La licence FCD et la cotisation au CSLG NEVERS-DECIZE ne sont à payer qu'une seule fois par saison quel que soit le nombre d'activités exercées.

Les adhérents de la saison 2020/2021 sont exonérés de la cotisation du CSLG de 13 euros en compensation de l'interdiction d'accès et se verront appliquer le tarif "interne" pour les activités 2021/2022.

ACTIVITES SPORTIVES

AIRSOFT



En partenariat avec l'association MK23, l'activité se déroule sur un terrain privé sous convention sur la commune de LA MACHINE 58260.

Les jours et heures de pratiques sont décidés par le responsable et visibles via le groupe Facebook Airsoft CSLG DECIZE-NEVERS.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'airsoft est exigée chaque année.

L'invitation d'une personne non licenciée CSLG lors d'une partie est possible. Cette dernière devra prendre connaissance du règlement et s'acquitter d'une somme de 5 euros (assurance et participation).

Les mineurs ne sont pas admis.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 15 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 25 Euros.

RESPONSABLE :

Thomas TRIPLET dragonnews@live.fr

BADMINTON

Dans le gymnase de l'escadron.

Le lundi, mercredi et vendredi de 18h00 à 22h00, (hors activités militaires spécifiques qui restent prioritaires).

Chaussures de sport propres obligatoirement sorties du sac et à usage unique pour la salle.

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à utiliser le matériel s'y trouvant. Même les militaires souhaitant s'entraîner sur leurs heures de services doivent être licenciés en l'absence d'encadrement militaire spécifique (CT1 sport).

Les mineurs à partir de 12 ans sont admis.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport est exigée tous les trois ans.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 5 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 5 Euros.

RESPONSABLE :

Elzam ATTOUMANE DAYA

hakim58300@gmail.com

FITNESS

Dans le gymnase de l'escadron.

Le mardi et jeudi de 18h00 à 18h45 et 19h00 à 19h45 (hors activités militaires spécifiques qui restent prioritaires).

L'activité peut être déplacée en extérieur en fonction des conditions climatiques.

Chaussures de sport propres obligatoirement sorties du sac et à usage unique pour la salle.

Les mineurs ne sont pas admis.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport est exigée tous les trois ans.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 5 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 20 Euros.

RESPONSABLE :

Jean-Michel MARQUET bboysonic@hotmail.fr

MOTO

Réservé aux militaires de l'escadron, 2 abris sont mis à dispositions pour le stationnement et l'entretien des motos.

Les activités de groupe sont soumises à l'autorisation du responsable.

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à utiliser les abris et à utiliser le matériel s'y trouvant.

Il n'y a pas besoin de certificat médical pour cette activité.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 25 Euros (Militaire, famille de militaire).

RESPONSABLE :

Loïc COMPAN loic-compan90@orange.fr

MUSCULATION/CARDIO



Dans le gymnase de l'escadron, une salle "mezzanine" et un plateau soulevé de terre vous attendent pour la musculation. Vous y trouverez également 2 salles "cardio" à votre disposition.

Le gymnase est accessible de 8h00 à 22h00, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, excepté les mardi et vendredi de 13h00 à 15h00 pour l'entretien des salles. (Hors activités militaires spécifiques qui restent prioritaires).

Chaussures de sport propres obligatoirement sorties du sac et à usage unique pour la salle.

Serviette sur les appareils. Les responsables n'hésiteront pas à interdire l'accès à la salle en cas de non respect du règlement.

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à fréquenter les salles et à utiliser le matériel s'y trouvant. Même les militaires souhaitant s'entraîner sur leurs heures de services doivent être licenciés en l'absence d'encadrement militaire spécifique (CT1 sport). Les

mineurs ne sont pas admis.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport est exigée tous les trois ans.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 10 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 40 Euros.

RESPONSABLES :

Charles ROGE roge.immo@live.fr

Jean-Michel MARQUET bboysonic@hotmail.fr

TIR AU PLOMB

Réservé aux militaires de l'escadron, cette activité se pratique sous le bâtiment 002.

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à utiliser le matériel s'y trouvant.

Les militaires de l'escadron adhérents à l'activité AIRSOFT sont autorisés à accéder au stand de tir pour tester les répliques, après en avoir informé le responsable.

La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du tir à plombs est exigée chaque année.

Les mineurs ne sont pas admis.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 5 Euros (Militaire de l'escadron 43/7 DECIZE)

RESPONSABLE :

Thomas TRIPLET dragonnews@live.fr

ACTIVITES CULTURELLES

ARTISANAT

Dans une salle du bâtiment 52, couture et confections diverses d'objets vous attendent.

Jours et heures d'activité à définir avec la responsable.

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à fréquenter la salle et à utiliser le matériel s'y trouvant.

Il n'y a pas besoin de certificat médical pour cette activité.

Les mineurs à partir de 12 ans sont admis.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 5 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 10 Euros.

RESPONSABLE :

Frédérique LAMALLE dominique.lamalle@free.fr

JARDINAGE

Activité réservée aux résidents du quartier Bel-Air.

Une parcelle de 5 m² par foyer située près des abris moto.

Nombre de parcelle limité.

A disposition pour les jardiniers :

- des outils
- un bac à compost
- un récupérateur d'eau de pluie

Seules les personnes à jour de leur adhésion annuelle sont autorisées à fréquenter le jardin et à utiliser le matériel s'y trouvant. Les enfants de moins de 15 ans sont obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Il n'y a pas besoin de certificat médical pour cette activité.

Les mineurs à partir de 15 ans sont admis.

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 10 Euros par foyer (Seuls les adhérents cotisant au CSLG sont assurés)

RESPONSABLE :

Katia MICHAUD michaudkatia86@gmail.com

ACTIVITES SPECIFIQUES

SECOURISME



Activité créée en 2021, les dates des sessions sont arrêtées en fonction de la disponibilité des participants et des formateurs.

Le CSLG est agréé pour dispenser les formations Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) et Gestes Qui Sauvent (GQS).

TARIFS :

Sans les parts obligatoires FCD + CSLG

Interne 20 Euros (Militaire, ressortissant ministère de la défense et de l'intérieur, réserviste, famille de militaire),

Externe 20 Euros.

Non licencié 50 Euros

REPOSABLE :

Wladimir WARZECHA wlad-warzecha@sfr.fr